



L'engagement citoyen : fondements et pratiques

La démocratie, la citoyenneté et les défis de la
citoyenneté contemporaine.

Par : Lynda Champagne et Jean François Marçal

Août 2011

L'engagement citoyen : fondements et pratiques

La démocratie, la citoyenneté et les défis de la citoyenneté contemporaine.

DOCUMENT PRODUIT DANS LE CADRE DES JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE – AQOCI

Août 2011

Recherche et Rédaction : Lynda Champagne et Jean François Marçal

Pour l'Association québécoise des organismes de coopération internationale - AQOCI

1001, rue Sherbrooke Est, suite 540
Montréal, Québec
Canada
H2L 1L3

Téléphone : (514) 871-1086
Télécopieur : (514) 871-9866

Courrier électronique : aqoci@aqoci.qc.ca
Site Internet : www.aqoci.qc.ca

Table des matières

Introduction générale.....	1
Fascicule 1 : La démocratie	2
1. Quels sont les fondements de la démocratie ?.....	2
2. La démocratie en 2 dimensions : politique et sociale.....	2
3. Interaction entre les dimensions.....	3
4. Les enjeux des démocraties contemporaines.....	4
Fascicule 2 : La Citoyenneté	9
1. La dimension juridique.....	9
2. La dimension Identitaire.....	12
3. La dimension participative.....	13
Fascicule 3- Les défis de la citoyenneté contemporaine.....	17
1. Le défi de la complexité et de la diversité des enjeux	17
2. Le défi de la confiance	19
3. Le défi de la globalisation et de la légitimité politique.....	20

S'engager en tant que citoyen indique que l'on entreprend une action qui vise le politique puisque la citoyenneté nous interpelle comme membre d'une démocratie. Or, une démocratie vivante demande que ses citoyens s'investissent dans ses diverses instances et adoptent une posture qui incarne l'idéal démocratique. L'engagement devient donc une condition essentielle de la vie collective. Nous verrons qu'en fonction des différentes sphères d'activités des citoyens, certaines formes d'engagement disposent à une mobilisation allant des intérêts personnels vers des intérêts publics et ici se situe le cœur du sujet.

Les fascicules qui suivent sont construites de manière à pouvoir être utilisées isolément tout en étant interdépendantes les unes des autres. Leur but est :

- *D'Informer* sur les concepts-clés de l'engagement et de la citoyenneté au sein des démocraties modernes
- *De susciter une prise de conscience* en présentant des enjeux contemporains de la citoyenneté
- *De favoriser l'engagement citoyen et la coopération à toutes les échelles de l'action sociale* en orientant vers des problèmes et défis dont les solutions dépassent la stricte action individuelle et requièrent un choix collectif de la part des citoyens actifs.

Fascicule 1 : La démocratie

« Le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple »

A. Lincoln

1. Quels sont les fondements de la démocratie ?

La démocratie telle que nous la concevons puise ses origines dans la cité-État athénienne du Ve siècle avant notre ère. L'étymologie du terme lui-même est d'origine grecque *Demos* (le peuple), *Kratos* (le pouvoir). À l'origine, cela ne renvoie pas seulement au pouvoir du peuple à décider de ses lois sans intervention extérieure, mais vise principalement à *donner aux individus les capacités et opportunités de se diriger eux-mêmes, d'avoir un contrôle sur leur destinée.*

2. La démocratie en 2 dimensions : politique et sociale

D'une part, au niveau politique, la démocratie peut être comprise comme une *procédure de décision collective* caractérisée par un certain type d'égalité entre les membres d'une société. Cette égalité est bien exprimée par la maxime «Un citoyen, un vote». Bien que cette procédure puisse varier (par le vote direct, l'élection de représentant, un référendum), elle implique essentiellement que :

- a) les décisions concernant l'ensemble de la société doivent être légitimées par l'ensemble de la population ;
- b) la garantie que chacun puisse s'exprimer selon ses convictions personnelles.

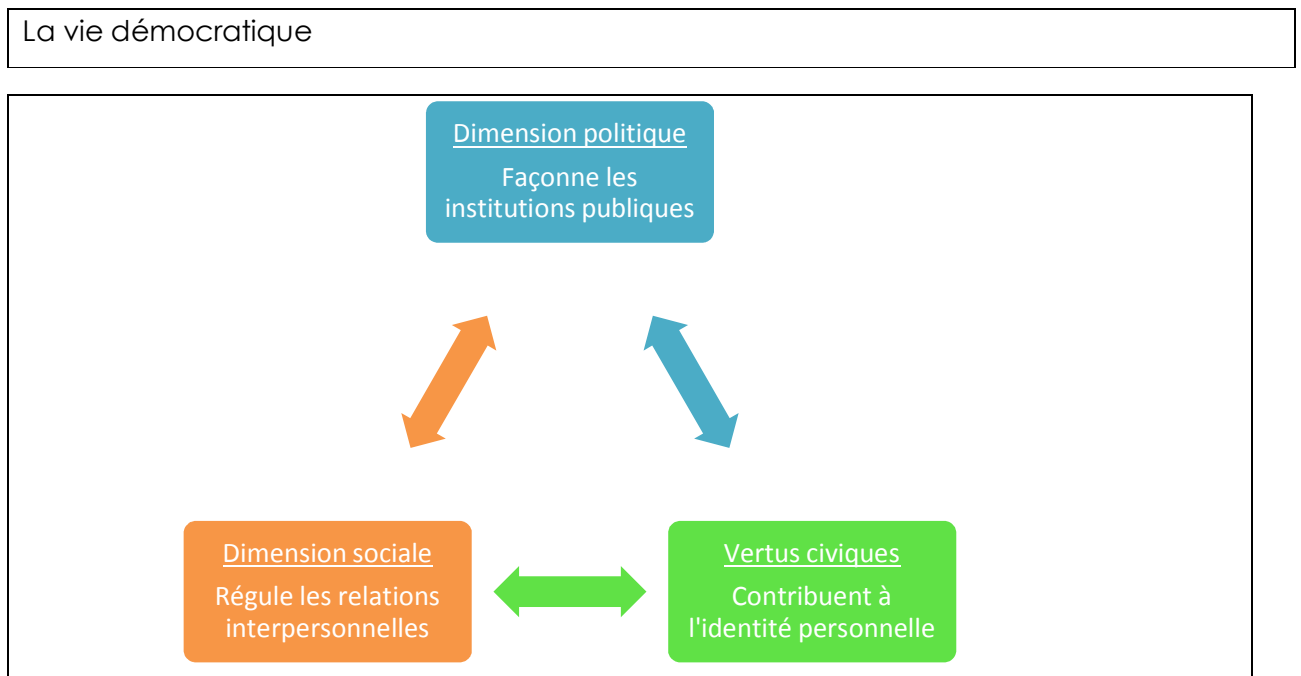
D'autre part, la démocratie n'est pas qu'une procédure électorale. Elle doit aussi être comprise comme *une forme ou structure sociale qui repose sur des relations de respect, de liberté et d'égalité entre les membres d'une société.* Autrement dit, une société démocratique est une société où tous les individus se reconnaissent mutuellement comme libres et égaux. Elle implique que non seulement les lois et les institutions traitent tous les individus avec un égal respect, mais que *les citoyens se conçoivent eux-mêmes et conçoivent leurs concitoyens comme des égaux.* Ce nouveau type de relations sociales s'oppose directement aux hiérarchies traditionnelles

ou religieuses qui accordent à certains groupes de la société des privilèges héréditaires ou sociaux.

La démocratie en tant que forme sociale suppose donc une attitude qui s'impose dans nos interactions avec nos semblables formant ainsi une autre manière de vivre ensemble (V. Vertus civiques).

3. Interaction entre les dimensions

Bien entendu, ces deux dimensions de la démocratie, politique et sociale, sont complémentaires. C'est parce que nous nous considérons mutuellement comme libres et égaux que tous peuvent participer aux décisions collectives. De même, le fait de prendre des décisions de manière démocratique stimule le sentiment d'égalité entre les individus par le biais de la participation, mais aussi par les lois et droits qui sont le résultat de ces procédures de décisions. Il existe donc une *vie démocratique* qui façonne autant les institutions collectives que nos manières d'interagir les uns avec les autres et même notre identité personnelle.

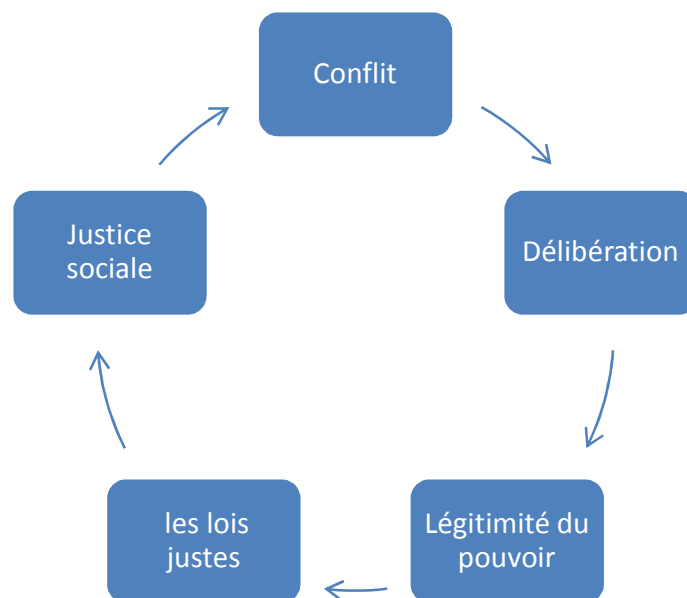


4. Les enjeux des démocraties contemporaines

Au cœur de la démocratie se trouve un désaccord entre les membres d'une société sur leur avenir collectif. *Comment répartir la richesse? Doit-on freiner l'immigration? L'État doit-il offrir des soins de santé universels?*

C'est ce désaccord ou conflit qui génère la dynamique démocratique. Si tous ne s'entendent pas, le propre de la démocratie sera de régler ce conflit primordial par la délibération collective au lieu de la nier par la violence. C'est par cette délibération que le peuple peut ainsi légitimer le pouvoir et donc la mise en place de lois qui encadreront nos rapports mutuels. Finalement, si ces lois doivent perdurer et assurer une forme de stabilité sociale et politique, elles doivent être justes aux yeux de ceux sur auxquels elles s'appliqueront et ce, jusqu'à ce que quelqu'un remette en question ces lois et réanime la dynamique démocratique. Dans ce feuillet, nous examinerons de plus près ces divers éléments qui sont centraux à la vie démocratique.

Les relations dynamiques au cœur de la démocratie :



1^{er} enjeu :

Comment justifier les lois quand tous divergent sur le fondement de la loi ?

Par la délibération

Contrairement à une croyance populaire, la démocratie ne s'oppose pas au *conflit*, mais le suppose. Si nous avons besoin de démocratie, c'est parce qu'a priori les citoyens divergent d'opinion quant à l'organisation de la société. Si tous étaient d'accord, nous n'aurions pas besoin de délibérer et de voter. Par opposition à la guerre qui répond au conflit par la violence, l'originalité démocratique est de respecter la diversité des opinions tout en évitant que l'une s'impose par la force. Comment ? Par la *délibération*, soit le dialogue en vue d'une décision commune. L'idée est que bien que nous divergions sur bien de choses, nous partageons tous la capacité d'émettre des idées, de les justifier publiquement et de les remettre en question. Nous pouvons ainsi, malgré nos différences, tenter de convaincre autrui du bien fondé de notre position, mais aussi se laisser convaincre par ses arguments. Ainsi, la démocratie ne devrait pas se fonder sur l'argument du plus fort, mais sur la force du meilleur argument. C'est par cette réflexion collective qu'il est possible non seulement de faire avancer socialement des causes, mais aussi de légitimer ces mêmes causes en expliquant pourquoi elles contribuent au bien commun.

La délibération est une réflexion collective qui permet non seulement de faire avancer socialement des causes, mais aussi de légitimer ces mêmes causes en expliquant pourquoi elles contribuent au bien commun. PLUS LES CITOYENS OCCUPENT LES ESPACES PUBLICS DE DELIBERATION, PLUS LA DEMOCRATIE EST VIVANTE ET REPRESENTATIVE.

2^e enjeu :

Comment assurer l'ordre social malgré le conflit ?

Par la légitimité du pouvoir

L'idée centrale de toute démocratie est que les lois qui nous gouvernent et balisent les relations publiques entre les individus ne peuvent être valides que si elles sont légitimes.

La légitimité renvoie au fait que les décisions concernant l'ensemble de la société doivent être supportées et être minimalement acceptables par l'ensemble de la population. Par exemple, je peux être en désaccord avec le fait qu'une personne ou un parti soit au pouvoir (parce qu'il ne partage pas mes opinions politiques), mais je peux aussi croire qu'il est légitime que ce parti ou cette personne exerce ce pouvoir parce que son élection est le fruit d'un processus démocratique où chaque citoyen a pu donner son avis et exercer son vote. En ce sens, je pourrais admettre le droit légitime d'un gouvernement de mettre en place certaines politiques publiques tout en étant en désaccord avec ces mêmes politiques.

Le principe de légitimité en démocratie implique donc que les procédures de décision doivent admettre l'égalité et la liberté de tous les citoyens dans l'élaboration des lois ou l'élection de leurs représentants, car ceux-ci seront contraints par ces lois.

3^e enjeu :

Comment reconnaître collectivement l'égalité et la liberté politiques de tous ?

Par la Loi et le Droit

La démocratie moderne a une histoire complexe. Mais nous pouvons retracer son émergence dans les luttes contre les abus de pouvoir. Si dans une monarchie le roi a un pouvoir absolu, il lui est donc aisé d'abuser de ce pouvoir à son propre avantage au détriment du peuple ou de minorités.

La démocratie s'est construite sur l'État de droit, c'est-à-dire que les *lois* et les *droits* doivent protéger les citoyens des abus et, en quelque sorte, baliser l'exercice du pouvoir par les dirigeants. La loi, pour autant qu'elle soit légitime aux yeux des citoyens, devient ainsi le cadre de référence impartial qui contraint ce que nous pouvons faire et ne pas faire. Elle inscrit au cœur de la société l'égalité et la liberté de tous symbolisant ainsi les idéaux démocratiques.

Ces ainsi qu'il est commun d'affirmer que «tous sont égaux devant la loi», car celle-ci ne doit pas favoriser ou défavoriser certaines personnes sur la base de critères arbitraires (sexe, religion, opinion politique, orientation sexuelle, race, etc.).

Plusieurs mécanismes peuvent être mis en place afin d'assurer cette impartialité de la loi et de ce fait éviter l'abus de pouvoir :

- *Les Chartes et les constitutions*, qui visent à limiter l'exercice du pouvoir, tant du gouvernement que des citoyens.
- *Une séparation des pouvoirs*, afin d'éviter la concentration entre les mains d'un seul. Ainsi, des instances distinctes et séparées se limiteront mutuellement : le pouvoir législatif (celui de créer ou de modifier les lois) ; le pouvoir exécutif (qui met en place les lois décidées par le législatif) et le pouvoir judiciaire (chargé d'appliquer la loi et de faire respecter la constitution).
- *La fonction de vérification*, occupée par une instance indépendante du pouvoir, assure le respect des règles et permet d'éviter les conflits d'intérêts au sein d'organismes publics..

4^e enjeu :

Comment faire perdurer une société malgré le conflit ?

Par la justice sociale

Ici, nous devons aborder le problème le plus épineux de toute société démocratique, la justice sociale. La justice sociale est ce qui est dû à chaque citoyen en tant que citoyen, peu importe ses caractéristiques particulières (genre, religion, couleur de peau, etc.) Plus concrètement, elle peut être définie comme l'équité dans la répartition des avantages (opportunités, droits, richesses) et des obligations (devoirs, solidarité, respect) qui incombent aux membres d'une même société ainsi qu'entre les sociétés.

L'histoire humaine nous démontre qu'aucune société ne peut perdurer dans le temps si ses membres ne considèrent pas les lois et institutions comme étant justes. Le défi est que nous divergeons d'opinion sur la question de la justice.

Un consensus semble toutefois s'être imposé sur des balises minimales généralement inscrites dans nos chartes et constitutions. Parmi ces éléments, on retrouve un ensemble de droits fondamentaux, des procédures électorales démocratiques, la laïcité et l'impartialité du système judiciaire. Bien que ce cadre commun suscite l'appui de tous, nous divergeons sur son interprétation, sur son extension et ses limites ainsi que sur les conséquences sociales et politiques qui devraient en découler. Nous retrouvons ici le thème du conflit qui est au cœur de toute société démocratique.

Il est difficile d'aborder cette question complexe, car les réponses supposent elles-mêmes un processus démocratique afin d'assurer la légitimité et donc la stabilité d'une société. Par conséquent, elles ne sauraient être données *a priori*. **Si l'État a un devoir minimal d'assurer la sécurité, un ensemble de droits de base et un niveau de vie décent pour tous ses citoyens, ce sont les citoyens eux-mêmes qui devraient délibérer conjointement sur les principes de justice devant s'appliquer à leur société. C'est ici que l'engagement et la participation citoyenne deviennent cruciaux. Aucune société ne pourra progresser sur le chemin de la justice sociale si ses membres ne s'investissent pas dans la sphère publique.**

Fascicule 2 : La Citoyenneté

Avant d'aborder l'engagement citoyen, il faut nous pencher sur l'idée même de citoyenneté.

Dans son sens le plus général, un citoyen est *celui qui fait partie d'une communauté politique démocratique et qui en assume les responsabilités (ou les devoirs) ainsi que les avantages*. De ce fait, le citoyen jouit d'un statut accordé par un État ayant juridiction sur un territoire donné, lequel confère un certain niveau de liberté et d'égalité garantis par des droits partagés avec tous ses concitoyens.

Les 3 dimensions de la citoyenneté

On peut dégager trois dimensions fondamentales de la citoyenneté, intimement reliées, l'une appuyant l'autre : juridique, identitaire et participative. Il existe cependant une «gradation» de la citoyenneté, car il est possible de se voir reconnaître le statut de citoyen par sa simple appartenance à une société démocratique tout en ne participant que marginalement à la vie civique ou en n'ayant qu'un faible attachement à la communauté. Mais avant de s'engager dans les niveaux de citoyenneté, il convient de spécifier quelque peu le sens de ces trois dimensions.

1. La dimension juridique

Tous les citoyens sont porteurs de droits et de devoirs inscrits dans les Chartes et la Constitution, et par suite, dans les lois. Ces lois et droits peuvent varier d'un État à l'autre, mais on peut retracer leur histoire en les regroupant sous 4 catégories qui recourent une certaine évolution. Celle-ci nous amène aujourd'hui à une conception du citoyen qui englobe plusieurs dimensions de la vie sociale jusqu'à prendre en compte les particularités des individus et des groupes.

➤ **Droits civils**

Il s'agit ici des droits de base qui constituent un système de protection des individus contre l'abus de pouvoir en lui garantissant un espace de liberté et d'autonomie. Si cette catégorie de droits émerge aux 17^e et 18^e siècles, on peut en retracer l'origine dès le 13^e siècle (la Magna Carta ou Grande Charte de 1215, par exemple) dans la tentative de limiter juridiquement le pouvoir royal.

Encore de nos jours, ces droits juridiques se retrouvant dans nos textes de loi, protègent les citoyens contre l'arbitraire du pouvoir. On peut citer la liberté de conscience, de religion, d'association, de propriété et de contrat, les droits judiciaire (procès équitable, droit de se défendre légalement ou contre l'emprisonnement arbitraire), etc.

➤ **Droits politiques**

Aux 18^e et 19^e siècles émerge une nouvelle catégorie de droits visant la participation politique. Issu des grandes révolutions populaires du 18^e siècle, ce système de droits garantit la possibilité pour tous et chacun de participer à l'exercice du pouvoir politique et d'élaborer des lois. Il s'agit notamment du droit de vote, de se porter candidat à une élection ou à un poste, de former un parti, de critiquer le gouvernement, etc.

Par la constitutionnalisation de ces droits, nous assistons à la reconnaissance publique de notre statut de citoyen. C'est par les droits politiques que la société reconnaît l'universalité de la citoyenneté et, de ce fait, instaure la démocratie comme mode de fonctionnement politique.

➤ **Droits sociaux**

Les grands mouvements sociaux et populaires du 19^e siècle furent au cœur des luttes pour plus de justice sociale. Leur argument central était qu'il ne suffisait pas que les citoyens jouissent de protection et de sécurité, ni qu'ils puissent voter ou se porter

candidats aux élections, mais que des ressources économiques et sociales étaient nécessaire afin de véritablement exercer ces droits.

C'est ainsi qu'apparurent les droits sociaux au 20^e siècle ainsi que l'État-providence afin d'en assurer la distribution. Ces droits visaient à garantir un système de protection sociale ainsi qu'une égalité des chances pour tous par le biais de services essentiels fournis par l'État ou d'une aide financière de base. Pensons au droit à la santé, à l'éducation, à certains services sociaux, à un revenu décent, etc.

➤ **Droits différenciés**

Un dernier ensemble de droits que l'on qualifiera de différenciés a vu le jour depuis les années 1980. Contrairement aux types antérieurs de droits, les droits différenciés visent le respect et la reconnaissance du pluralisme. Si les droits juridiques, politiques et sociaux étaient des droits universels, c'est-à-dire attribuable à tous les citoyens, les droits différenciés visent à protéger les différences propres aux individus ou groupes minoritaires. La justification de ces droits repose sur l'idée qu'en traitant tous les individus d'une manière identique (par les mêmes droits juridiques, politiques et sociaux), nous pourrions désavantager certains groupes. L'équité, propre à toute conception de la justice sociale, demande donc qu'afin de ne pas discriminer certains, nous les traitions différemment en leur attribuant certains droits particuliers.

Ces droits ont deux fonctions. La première est individuelle et vise à combattre la discrimination basée sur des facteurs arbitraires (handicap, race, genre, etc.) par des pratiques d'accommodements ou de traitement préférentiels. La deuxième fonction est de protéger certains aspects de l'identité particulière de groupes minoritaires, particulièrement de groupes traditionnellement désavantagés (autochtones, minorités nationales, nations minoritaires, etc.) par l'attribution de droits collectifs afin de contrer les pressions assimilatrices.

Tensions entre les divers droits

Nous devons remarquer qu'il existe des possibilités de tensions et de conflits entre les droits et entre ces divers niveaux. Par exemple, *comment concilier le droit de propriété et la liberté de contrat avec l'exigence de justice sociale? Comment reconnaître certains droits collectifs aux minorités religieuses tout en garantissant l'égalité fondamentale entre les sexes ? Comment préserver la liberté d'expression et éviter les discours haineux ?*

Bien que la plupart des juristes admettent la priorité des droits fondamentaux (les droits de l'Homme), ils sont réticents à hiérarchiser ou à absolutiser les droits. La raison est avant tout politique : dans certaines limites, il revient aux citoyens de trancher ces conflits par la délibération politiques. Autrement dit, si les institutions juridiques constituent un garde-fou contre la «tyrannie de la majorité» ou le populisme aveugle, elles ne doivent pas se substituer aux citoyens. Encore ici, l'engagement citoyen devient le levier politique par lequel nous pourrions établir collectivement un équilibre légitime entre ces droits.

2. La dimension identitaire

La deuxième dimension importante de la citoyenneté concerne l'aspect identitaire que celle-ci implique et favorise. L'identité collective est la représentation qu'une communauté a d'elle-même. Cet imaginaire est ce qu'on nomme une «*Culture publique commune*» et comprend un ensemble de *symboles communs* (drapeau, hymne national, de figures emblématiques ou héroïques, etc.), un *imaginaire culturel partagé* (langue, littérature et arts, coutumes, un territoire habité, etc.), une *histoire commune* (passé-présent et avenir) ainsi qu'un *cadre politique partagé* (droits, chartes, constitutions et institutions politiques). Cette culture publique commune opère tel un cadre de référence commun et a donc une fonction identitaire forte. Remarquons aussi que cette culture n'est pas stable et qu'elle se modifie au gré des changements sociaux qui affectent la vie de la communauté.

Un des effets de la culture publique commune est de générer un sentiment d'appartenance, d'où l'aspect affectif de la citoyenneté. Nous sentons que nous faisons partie d'une communauté politique en partageant non seulement un statut légal, mais aussi un ensemble de devoirs et d'obligations collectives. Et c'est seulement si nous nous sentons concernés par nos concitoyens que peuvent s'établir des *liens de solidarité* et donc une forme de *justice sociale*. Cet aspect est essentiel, car la citoyenneté demande qu'en certaines occasions nous fassions passer les intérêts collectifs avant notre intérêt personnel. Autrement dit, nous avons des devoirs plus élevés que notre bien-être personnel et ces devoirs sont envers notre communauté politique. C'est l'idée même de *patriotisme* et la fonction des processus de *construction nationale* (nation-building) qui font émerger ce sentiment d'obligation et d'appartenance collectives.

Certes, l'identité personnelle comporte plusieurs aspects : nous nous définissons comme Homme/Femme, selon nos valeurs, nos préférences politiques, notre religion, notre statut social, etc. Tous ces éléments varient selon les individus, mais ce qu'il y a de commun à toutes les personnes vivant sous les mêmes lois est leur *statut de citoyen* et leur sentiment d'appartenance à une même communauté politique.

3. La dimension participative

Il est tentant de concevoir la société démocratique comme la seule responsabilité de l'État. Mais depuis la démocratie athénienne, la plupart s'entendent pour affirmer qu'une société démocratique ne peut perdurer sans la participation des citoyens.

En ce sens, la citoyenneté est aussi un ensemble de pratiques qui ne sont finalement que la vie politique commune par le biais de l'engagement de l'individu dans la construction, la pérennité et la réforme des institutions collectives telles que les lois, les services publics, les politiques redistributives (taxes et impôts), etc. Ainsi, le citoyen n'est pas seulement un porteur de droits, mais aussi un agent de changement visant le Bien commun.

Il y a bien sûr plusieurs degrés de participation, du simple devoir de voter lors d'élections et du respect des lois (version minimale) jusqu'au militantisme politique au sein de partis ou de groupes de pression en passant par l'expression critique dans les médias ou la participation à certaines manifestations politiques

Synthèse

En résumé, la citoyenneté est le fait d'être un porteur de droits, un membre actif d'une société démocratique et elle constitue la dimension politique de notre identité.

Traditionnellement, ces trois dimensions, juridique, identitaire et participative, ont donné naissance à deux conceptions différentes de la citoyenneté, variant en fonction de la dimension sur laquelle nous insistons. Bien que cette distinction soit quelque peu grossière, il est commun de distinguer les versions *libérale* et *républicaine* de la citoyenneté, chacune insistant sur une dimension particulière.

Aujourd'hui, plusieurs admettent qu'il s'agit d'une fausse opposition, car ces différentes dimensions sont complémentaires. On ne peut s'engager sans avoir la garantie que notre liberté sera reconnue et cette garantie ne peut perdurer sans l'implication des citoyens. De même, les droits et libertés sont des conditions nécessaires afin de décider collectivement de notre avenir politique et sa construction demande que les citoyens se conçoivent comme ceux qui érigent cet avenir. D'où la prédominance des régimes mixtes (la souveraineté du peuple limitée par des chartes afin d'éviter les dérives et la tyrannie de la majorité) ainsi que la mise en place de modèles démocratiques délibératifs et participatifs visant l'engagement des citoyens dans les décisions publiques.

Tableau synthèse de la citoyenneté

Les 3 dimensions de la citoyenneté		
Juridique	Identitaire	Participative
<p>Les citoyens sont porteurs de droits et de devoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits civils Ex. La liberté de conscience, de religion, de propriété et de contrat, les droits judiciaire (procès équitable, droit de se défendre légalement ou contre l'emprisonnement arbitraire), etc. ▪ Droits politiques Ex. Droit de vote, de se porter candidat à une élection ou à un poste, de former un parti, de critiquer le gouvernement, etc. ▪ Droits sociaux Ex. Droit à la santé, à l'éducation, à certains services sociaux, à un revenu décent, etc. ▪ Droits culturels ou identitaires ex. Discrimination positive, accommodements raisonnables et la Loi 101 au Québec, etc. 	<p>Les citoyens se reconnaissent dans une Culture publique commune qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ensemble de symboles communs (drapeau, hymne national, figures emblématiques ou héroïques, etc.) ▪ Un imaginaire culturel partagé (langue, littérature et arts, coutumes, un territoire habité, etc.) ▪ Une histoire commune (passé-présent et avenir) ▪ Un cadre politique partagé (droits, chartes, constitutions et institutions politiques). 	<p>Les citoyens sont des agents de changement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Échelle personnelle Agir personnellement dans le but de critiquer, modifier ou préserver nos institutions démocratiques et leurs règles. ▪ Échelle communautaire Participer avec d'autres dans un mouvement ou une association ayant une finalité politique: Ex. <i>Sauvons nos rivières</i> ▪ Échelle nationale Être élu(e) à l'un ou l'autre des 4 paliers de gouvernement: <i>Parlement canadien, Assemblée nationale du Québec, Conseil municipal, Commission scolaire</i> ▪ Échelle internationale Participer avec d'autres à une campagne pour influencer l'action du gouvernement : Ex. <i>Pour le maintien des subventions aux ONG qui œuvrent dans le développement international</i>
Recherche d'équilibre malgré la tension entre les divers droits	Au-delà des différences, ce que nous avons en commun avec nos concitoyens.	Actions à différentes échelles, même finalité : le Bien commun

Les vertus civiques

Le passage d'une citoyenneté passive et minimale à une citoyenneté active ne peut se faire que si les citoyens développent un ensemble de *vertus civiques*, c'est-à-dire par l'acquisition de certaines dispositions morales que ces derniers doivent cultiver afin de participer à la dynamique démocratique.

1. TOLÉRANCE ET RESPECT

Si tous les citoyens sont libres et égaux, cela demande de reconnaître et donc respecter la liberté d'autrui, de le traiter comme un concitoyen. Par conséquent, respecter l'égale liberté d'autrui implique accepter ou tolérer qu'autrui puisse avoir des opinions différentes que les nôtres et que ces divergences soient légitimes. C'est par le processus délibératif que s'opèrera l'évaluation des arguments soumis à la discussion.

2. ESPRIT CRITIQUE ET DÉLIBÉRATIF

L'esprit critique et délibératif est une capacité de former et de justifier des positions politiques et de les soumettre aux autres par la délibération publique. Il implique aussi une forme d'humilité, car nous devons admettre que dans certaines circonstances notre opinion n'est ni la meilleure, ni la plus légitime pour le Bien Commun et donc admettre que le compromis soit, dans certaines circonstances, la meilleure solution.

3. RESPONSABILITÉ CIVIQUE QUANT AU SAVOIR ET À L'ACTION.

Un citoyen est celui qui agit dans un esprit visant le Bien Commun. Ceci implique un souci de s'interroger sur les enjeux communs et donc de s'informer avant d'agir. La responsabilité civique demande alors de réfléchir sur les conséquences sociales et politiques de nos gestes, particulièrement dans les procédures de vote (partis) et dans l'approbation ou la critique des politiques publiques.

Fascicule 3- Les défis de la citoyenneté contemporaine

W. Churchill affirmait avec un cynisme à peine voilé que la démocratie est le pire des systèmes politiques, sauf tous les autres. Au-delà de son sens de l'humour, cette affirmation met en lumière un aspect important des régimes démocratiques : ils ne sont jamais aboutis et demandent toujours à être questionnés. Ceci est d'autant plus important que nos sociétés ont subi d'importants changements scientifiques, technologiques et sociaux au cours des dernières décennies. Ces mutations demandent donc de s'interroger sur les défis contemporains de l'engagement citoyen.

Soulignons cependant qu'il est difficile de diagnostiquer l'ampleur de ces défis. Plus particulièrement, nous ne savons pas si ces situations sont une réalité qui fait obstacle à l'engagement ou simplement une période de transition vers de nouvelles formes de citoyenneté au sein d'innovations institutionnelles encore à penser. De plus, contre tout pessimisme ou cynisme, nous ne devrions pas sous-estimer la capacité qu'ont les sociétés et les citoyens à reconfigurer leur action, à s'adapter à de nouvelles situations et modifier leurs modes de fonctionnement institutionnels. En ce sens, ces défis représentent aussi des opportunités.

1. Le défi de la complexité et de la diversité des enjeux

Le dernier siècle fut celui des avancées sociales, technologiques et scientifiques. Jamais aucune époque n'a vu ses conditions d'existence et son environnement culturel changer si rapidement. Si ces bouleversements ont globalement amélioré la qualité de vie de la majorité, il n'en demeure pas moins qu'ils ont aussi amené une série de questionnements sur leurs conséquences sociales, économiques et environnementales. Il appert que ces changements furent plus rapides que les réflexions politiques et éthiques qui devraient les encadrer.

Le citoyen contemporain est ainsi plongé dans un monde qu'il ne maîtrise qu'indirectement et dont les enjeux dépassent trop souvent ses compétences. Nous pouvons distinguer deux types de défis ayant directement des implications collectives. Premièrement, les sociétés occidentales ont vu émerger un ensemble de problèmes relevant directement ou non d'avancées technoscientifiques récentes. Citons comme exemples les biotechnologies, les changements climatiques, la procréation assistée, les organismes génétiquement modifiés, la place des nouveaux médias électroniques ou la dilapidation des ressources naturelles. Deuxièmement, bien des évidences sociales et culturelles passées sont remises en cause par les revendications de certains groupes traditionnellement marginalisés. Pensons ici aux luttes féministes, aux accommodements raisonnables, aux unions de conjoints de même sexe ou aux revendications autochtones. Ces nouveaux enjeux ont ceci de particulier qu'ils bousculent nos intuitions morales et sociales et, par extension, certaines visions de la société.

Le désarroi des citoyens n'est pas à minimiser. D'un côté, la complexité de ces enjeux est considérable. Comment évaluer les risques de ces nouvelles technologies? Comment juger les diverses positions en jeu lorsque la culture scientifique des citoyens est déficiente? Comment évaluer les avantages promis par ces avancées et les répercussions sociales et environnementales possibles? D'un autre côté, la remise en cause des évidences passées ne se fait pas sans heurt. Comment faire progresser la société vers plus de justice tout en ménageant les susceptibilités morales de certains? Comment évaluer les impacts sociaux et culturels de ces changements? Comment trouver un équilibre entre les diverses valeurs conflictuelles en jeu?

Le défi de ces questions est d'éviter les réactions de replis sur les certitudes passées au prix d'un conservatisme moral et de l'exclusion de certains groupes. De même, les nouvelles technologies constituent autant une possibilité de progrès que de détérioration. Face à ces interrogations complexes, il est tentant de s'en remettre aux experts. Cependant, une telle attitude constituerait une défaite de la démocratie. Il est impératif de, non seulement éduquer les citoyens en faisant circuler l'information, mais aussi d'établir des lieux de réflexion collective. Il s'agit de permettre aux citoyens de se réapproprier ces enjeux par la mise en place d'espaces de rencontre entre experts,

décideurs et la population. Ce n'est que dans ces circonstances que la réflexion et la délibération citoyenne pourront se poser comme volonté collective.

2. Le défi de la confiance

Un deuxième défi important est celui du «capital social». Ce terme renvoie à la capacité d'une communauté politique d'établir des liens de confiance entre les citoyens, leurs représentants et les institutions. Ces liens de confiance sont essentiels, car ils cimentent en quelque sorte les relations civiles et politiques qui constituent une part importante de l'armature identitaire d'une société laissant ainsi place à diverses formes de solidarité et d'actions collectives. La dynamique démocratique et l'engagement citoyen se nourrissent de tels liens de confiance, car la motivation à s'engager est directement influencée par la représentation qu'ont les citoyens de leur pouvoir individuel et collectif.

Traditionnellement, ce lien de confiance était médiatisé par l'appartenance commune à une culture nationale. Le fait de se sentir lié à une communauté de valeur, une même descendance ethnique ou une culture commune rassemblait les individus au sein de communautés «tissées serrées». Selon certains, le pluralisme, l'immigration et l'individualisme contemporain ont amené une érosion du capital social et, par conséquent, du lien de confiance et de la solidarité collective. D'autres modèrent quelque peu ce diagnostic, car premièrement, la force du lien social varie selon les modes d'intégration institutionnels (les structures d'accueil des nouveaux immigrants, par exemple) et, deuxièmement, il ne s'agirait peut-être pas d'une érosion, mais plutôt d'une reconfiguration des liens collectifs.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater que l'engagement citoyen ne passe plus par les canaux traditionnels des partis politiques, mais se déclame aujourd'hui par la diversité des groupes d'affinités au sein de la société civile. On doit bien sûr applaudir l'engagement au sein d'associations, mais il faut cependant noter que ces nouvelles formes d'engagement se constituent parfois dans un oubli du politique et donc de l'engagement proprement citoyen. Par ailleurs, cette tendance est bien

compréhensible : l'incapacité des institutions politiques à représenter les intérêts des citoyens, les récents scandales politiques et financiers ainsi que l'influence des groupes de pressions privés sur les politiques publiques ne peuvent que remettre en cause la légitimité des élus et des institutions et donc la confiance sociale. Le ressac d'une telle situation est une forme de cynisme résultant en un désengagement, un repli sur la sphère privée et la société civile ainsi qu'une perte de confiance dans la capacité des pouvoirs publics de régler les problèmes collectifs.

Il n'est pas aisé de mettre en place des réformes afin de stimuler le capital social et la dynamique citoyenne. **La confiance mutuelle et institutionnelle étant un vecteur de mobilisation, de cohésion sociale et de solidarité, certaines pistes de solutions demandent à être explorées.** Mentionnons le mouvement pour la réforme du mode de scrutin visant à mettre une meilleure représentativité des intérêts, les diverses luttes contre l'exclusion sociale et économique des groupes marginalisés, la consolidation de mécanismes de reddition des comptes et de vérification externes et indépendants, la mise en place d'espaces publics facilitant la délibération et la participation, la nécessité de canaux de communication entre les citoyens et les élus, l'éducation à la citoyenneté, le financement public des partis politiques et la valorisation du rôle de l'État dans la construction d'une solidarité sociale et économique.

3. Le défi de la globalisation et de la légitimité politique

Si jadis, la souveraineté était le privilège de l'État-nation territorialisé et la légitimité résidait dans la volonté du peuple, la globalisation a vu l'émergence d'une pluralité d'instances supranationales (FMI, OMC, traités internationaux, flux financiers déterritorialisés, corporations transnationales, etc.) ayant force de loi sur les politiques nationales. Bien des décisions ayant un impact direct sur les États (et donc sur les citoyens) sont désormais prises par des instances sur lesquelles nous n'avons que peu de contrôle démocratique et qui échappent à l'imputabilité civique. Nous assistons donc à une crise de la légitimité, car la multiplication de ces nouveaux lieux de décisions tend à échapper à la régulation politique étatique. De ce fait, le citoyen se

retrouve mis hors circuit des procédures de décisions ayant des conséquences sur l'existence collective.

Le problème réside dans le fait que s'il existe une société civile émergente, il n'existe aucune véritable citoyenneté mondiale. Bien qu'il existe des institutions globales (tel l'ONU), celles-ci ne relèvent qu'indirectement des États et, au-delà d'un ordre juridique assez laxiste, visent principalement l'émergence de structures économiques décentralisées. La globalisation telle que nous la connaissons aujourd'hui relègue donc au second plan le développement local, la lutte contre les inégalités, l'économie sociale, le respect de la diversité culturelle et la démocratisation. En ce sens, il s'agit avant tout d'une globalisation économique sans versant politique et social.

Ce défi est d'autant plus important que les répercussions positives et négatives qui l'accompagne se font sentir tant aux niveaux nationaux que globaux. Certes, nous constatons une perte de légitimité démocratique de ces instances et de leurs décisions, car elles ne relèvent pas de l'assentiment citoyen tout en contraignant le pouvoir réel des assemblées législatives nationales. Cependant, bien qu'ayant mauvaise presse, nous devons souligner que ce processus de limitation de la souveraineté populaire comporte aussi un certain progrès moral : le Tribunal pénal international (TPI), le Consensus de Copenhague, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ou les Objectifs du Millénaire constituent de l'avis général de timides pas dans la bonne direction. À défaut d'obligation légale coercitives, ces diverses mesures instituent des devoirs moraux que tout État signataire devrait, en théorie, respecter aux niveaux infra-étatique et interétatiques. Soulignons finalement qu'un des effets collatéraux de la globalisation est le sentiment d'un monde commun. Si auparavant les préoccupations se résumaient aux questions nationales, nous ne pouvons plus faire fi des impacts que notre mode de vie a sur l'environnement naturel et humain global et des obligations qui en découlent.

La question demeure cependant quant au rôle de l'engagement citoyen dans ces luttes. Bien que ces dernières décennies ont vu apparaître de nouvelles instances issues de la société civile (le Forum social mondial étant la plus connue), il est donc

évident que ces nouveaux acteurs sociaux sont confrontés à divers défis qu'ils devront surmonter pour jouer pleinement leur rôle.

Pour aller plus loin : Bibliographie sélective

La démocratie et l'engagement citoyen

(Les références suivies d'un astérisque indiquent des ouvrages d'introduction)

C. Arnsperger et P. Van Parijs, *Éthique économique et sociale*, Paris, La Découverte, 2007*

A. Baudart, *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Vrin, 2005*

L. Blondiaux, *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil, 2008*

O. Bobineau, *Les formes élémentaires de l'engagement*, Paris, Temps Présent, 2010*

Y. Boivert, J. Hamel et M. Molgat (éds.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, 2000.

B. R. Barber, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 (1984)*

J. Beauchemin, *La société des identités*, Montréal, Athéna, 2004

M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2002

R. Dagger, *Civic Virtues: Rights, Citizenship, and Republican Liberalism*, Oxford, Oxford University Press, 1997

E. Duflo, *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Paris, Fayard, 2009*

E. Duflo, *Le développement humain*, Paris, Paris, Le Seuil, 2010

A. Duhamel et B. Mercier, *La démocratie, ses fondements et ses pratiques*, Montréal, Le directeur général des élections du Québec, 2000*

M. Fleurbaey, *Capitalisme ou Démocratie : L'alternative du XXI^e siècle*, Paris, Grasset, 2007*

A. Fung, *Deepening Democracy (Real Utopias Project)*, Verso Press, 2003

A. Fung, *Empowered Participation: Reinventing Urban Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2006

J. Gastil et P. Levine (éds.), *The Deliberative Democracy Handbook: Strategies for Effective Civic Engagement in the Twenty-First Century*, Jossey-Bass, 2005*

- S. Gervais, D. Karmis et D. Lamoureux, *Du tricoté serré au métissage serré? La culture publique commune en débat*, Québec, Presse de l'université Laval, 2008
- A. Gutman, *Identity in democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2004
- D. Held, *Models of democracy* (3rd edition), Stanford, Stanford University Press, 2006*
- F. Jutras (dir.), *L'éducation à la citoyenneté, enjeux socioéducatifs et pédagogiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010*
- W. Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, Montréal, Boréal, 2001 (1995)
- W. Kymlicka et W. Norman, *Citizenship in diverse societies*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- S. Macedo, *Liberal Virtues: Citizenship, Virtue, and Community in Liberal Constitutionalism*, Oxford, Oxford University Press, 1990
- H. Milner, *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, Presse de l'université Laval, 2004
- G. Nootens, *Souveraineté démocratique, justice et mondialisation. Essai sur la démocratie libérale et le cosmopolitisme*, Montréal, Liber, 2010
- T. Pogge et D. Moellendorf, *Global Justice: Seminal Essays*, Londres, Continuum Press, 2008
- R. Poole, *Nation and identity*, Londres, Routledge, 1999
- J. Rawls, *Théorie de la Justice*, Paris, Seuil, 2003 (1971)
- P. Singer, *Sauver une vie. Agir maintenant pour éradiquer la pauvreté*, Paris, Michel Lafond, 2009 (2007)*
- P. Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, 2004
- M. Seymour (éd.), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, 1999
- J. A. Scholte, *Globalization. A critical Reader*, New York, St-Martin Press, 2004
- A. Sen, *La démocratie des autres*, Paris, Rivages, 2006 (2001)*
- C. Taylor, *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 2009 (1994)
- P. Van Parijs, *Refonder la solidarité*, Paris, Cerf, 1997
- L. Whitehead, *Democratization: Theory and Experience*, Oxford, Oxford University Press, 2003

Sites internet

FONDATION ROI BEAUDOIN, *Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur*, document disponible en ligne : http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf, 2006, page consultée le 19 juillet 2011 *

TELESCOPE, vol.17 no.1, Hiver 2011, numéro sur la participation citoyenne, disponible en ligne : http://telescope.enap.ca/Telescope/23/Numero_en_cours.enap, page consultée le 19 juillet 2011